

Conseil municipal du 26 juin 2024

Compte-rendu sommaire

Le vingt-six juin deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal d'ORCEMONT, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur LECOURT Guy, Maire.

Présents : LECOURT Guy, MATHIEU Didier, BAUDESSON Hélène, BERNIER Didier, TATIN Nathalie, DRAPIER Valère, WALTER Marc, ADAM Isabelle, GUILLAUME Agnès, PANTHOU Bertrand, DA SILVA Anne-Claire

Représentés : NOUGAYREDE Lina (par BAUDESSON Hélène), TERRIER Christophe (par PANTHOU Bertrand), GARÇON Emilie (par GUILLAUME Agnès)

Secrétaire de séance : WALTER Marc

Le Conseil municipal :

1. Approuvé, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 10/04/2024
2. A décidé, après débat, de reporter la délibération sur le vote des tarifs des prestations scolaires et périscolaires de la rentrée 2024
3. A renouveler, à l'unanimité, la demande de dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours applicable à compter de la rentrée de septembre 2024 et selon les horaires suivants

Cycles de maternelle et de primaire

lundi – mardi – jeudi – vendredi : 8 h 45 – 12 h 00 13 h 45 – 16 h 30

4. A décidé, par 13 voix pour et 1 abstention, d'accorder une remise gracieuse à une famille de la commune, d'un montant de 283.36 € et correspondant aux factures de cantine de novembre et décembre 2023.
5. A décidé, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, à raison de 11 h 40 par semaine annualisé soit 11.68/35^{ème} à compter de septembre 2024
6. A décidé, par 12 voix pour et 2 abstentions, la création d'un poste d'animateur sportif à temps non complet à raison de 2 h 18 semaine annualisé soit 2.30/35^{ème} à compter de septembre 2024
7. A procédé à la mise à jour du tableau des effectifs
8. Monsieur le Maire a rendu compte de ses décisions dans le cadre de ses délégations
 - ✓ Signature d'un avenant n°1 – lot 2 MAPA extension cantine scolaire

Nom du titulaire	Montant initial	Montant de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché	% écart
SARL Peltier	20 824,39 € HT	3 496,89 € HT	24 321,28 € HT	16,79 %
28150 LES VILLAGES VOVEENS	24 989,27 € TTC	4 196,27 € TTC	29 185,54 € TTC	

- ✓ Signature d'un contrat informatique poste à distance pour un montant annuel HT de 144 €
9. Monsieur le Maire a rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) pour lesquelles le droit de préemption urbain (DPU) n'a pas été mis en œuvre
 10. Un bilan de travail de chaque commission a été dressé.

11. Chaque délégué, représentant la commune dans les organismes intercommunaux, a rendu compte des réunions auxquelles il a participé.

Fin de la séance à 22 h 50